

**ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES A SOLWASTER.****Le Bourgmestre,**

- Vu la demande introduite par Monsieur Jean-Philippe GREGOIRE jgregoire@gmx.net quant à l'organisation d'un beach Volley le 21/08/2022,
- Vu que les festivités se dérouleront principalement dans le parking de la salle de Solwaster ;
- Attendu qu'il y a lieu d'interdire la circulation aux abords de ce parking ;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents,
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière,

ARRETE:

- Art.1** Du samedi 20/08/2022 à 08h00 jusqu'au lundi 22/08/2022 à 18h00, le stationnement des véhicules dans le parking de la salle de Solwaster sera interdit (excepté organisateurs)(signaux E1)
- Art.2** Le dimanche 21/08/2022, entre 08hr00 et 23hr00, le chemin de la Frise sera interdit à la circulation (excepté circulation locale) (signaux C3)
- Art.3** Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme (signaux C3, E1,) laquelle sera déposée par le service des travaux **mais mise en place et retirée par les organisateurs dès la fin des festivités et sous leur seule responsabilité.**
- Art.4** Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.
- Art.5** Copie de la présente sera transmise :

- à Monsieur le Procureur du Roi/sect. Roulage de Verviers,
- à Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'intervention de la Zone des Fagnes,
- aux Responsables de la zone de Secours n° 4 (Verviers),
- à notre police locale,
- à notre fonctionnaire « Planu»,
- à notre service des Travaux,
- aux organisateurs de la manifestation,

Jalhay le 17/08/2022
Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin

